

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
SAINT-EDMOND-LES-PLAINES**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, tenue à la salle des délibérations de la mairie, située au 561, rue Principale, le mardi 04 avril 2023 à 19 h 30.

PRÉSENCES : Madame Marlène Deschesnes, mairesse suppléante
Madame Josée Lavoie, conseillère
Madame Carolle Bouchard, conseillère
Monsieur Martial Gauthier, conseiller
Monsieur Bruno Simard, conseiller
Monsieur Tony Paré, conseiller

ABSCENCES :

ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Alexandre Pigeon, directeur général et greffier-trésorier

ASSISTANCE : Une personne (1)

- 1. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE**
- 2. ADMINISTRATION**
 - 2.1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 3. RÉOLUTIONS**
 - 3.1. Acceptation des états financiers 2022
- 4. PÉRIODE DE QUESTION**
- 5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. MOT DE BIENVENUE

À 19 h 00, la Mairesse suppléante, madame Marlène Deschesnes, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

2. ADMINISTRATION

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Siomard,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

741-05-23

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte l'ordre du jour tel que présenté.

QUE l'avis de convocation a été signifié à tous les membres, conformément à l'article 152 du Code municipal, L.R.Q. c. C-27.1, et constat unanime est fait par tous les membres;

QUE les membres considèrent l'avis de convocation bon et valable.

3. RÉOLUTIONS

3.1 ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2022

742-05-23

IL EST PROPOSÉ PAR Tony Paré,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'accepter les états financiers de 2022 tels que présentés par Monsieur Vincent Duguay, de la firme Malette SENCRL.

4 PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question n'est posée

5 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Carolle Bouchard,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

743-05-23

QUE la présente assemblée soit et est levée à 19 :35 hrs.

MME MARLÈNE DESCHESES
Mairesse suppléante

M ALEXANDRE PIGEON
Directeur général et greffier-trésorier

« Je, Marlène Deschesnes, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».